

Droit fiscal de l'entreprise 1 : l'imposition de l'activité de l'entreprise

Leçon 601 : Le calcul des BIC : Cas pratique

Arnaud de BISSY

Table des matières

Enoncé :

Une entreprise commerciale acquiert un matériel le 15 novembre N pour un prix HT de 10 000 €.

L'exercice comptable de cette entreprise coïncide avec l'année civile.

Le bien est amortissable selon le mode dégressif et sa durée d'utilisation est de dix ans.

1. Calculez les annuités d'amortissement.***En savoir plus : Réponse***

La première annuité est calculée comme suit, compte tenu de la réduction prorata temporis :

- $N : 10\,000\,€ \times 22,5\% \times 2/12 = 375\,€$
- Soit une valeur comptable résiduelle de : $10\,000\,€ - 375\,€ = 9\,625\,€$.

Le montant de la deuxième annuité sera donc égal à :

- $N + 1 : 9\,625\,€ \times 22,5\% = 2\,166\,€$.

Les annuités suivantes continueront à être calculées selon cette méthode jusqu'à N + 5, soit :

- $N + 2 : 7\,459 \times 22,5\% = 1\,678\,€$
- $N + 3 : 5\,781 \times 22,5\% = 1\,301\,€$
- $N + 4 : 4\,480 \times 22,5\% = 1\,008\,€$
- $N + 5 : 3\,472 \times 22,5\% = 781\,€$

À compter de l'exercice N + 6, l'entreprise pourra pratiquer une annuité d'amortissement égale au quotient de la valeur résiduelle comptable à l'ouverture de l'exercice N + 6 par le nombre - égal à 4 - des années d'amortissement restant à courir, soit : $2\,691\,€ / 4 = 673\,€$.

2. Présentez le tableau d'amortissement.***En savoir plus : Réponse***